

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 12 février 2018

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Marie-Laure CHEVALLIER – Laurence FRAN CART – Isabelle GEINDRE – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

MM. Pierre-Louis BESSON – Antoine FATIGA – Olivier MARMET – Patrick NICOLLET – Alain PONCET – Bruno STELLIAN – Laurent TOCHON – Régis VION

Absents :

Julien BOURGEOIS donne pouvoir à Séverine SUCHERE
Isabelle DAILLE-JACQUETIN donne pouvoir à Charlotte MONEL
Franck EGARD donne pouvoir à Bruno STELLIAN
Catherine FAIVRE donne pouvoir à Antoine FATIGA
Alexandre GARIN donne pouvoir à Isabelle GEINDRE
Monique HERVÉ donne pouvoir à Marie-Laure CHEVALLIER
Berthe-Ange LAUDET donne pouvoir à Claire PRESCHOUX
Mathias LEBLOIS donne pouvoir à Alain PONCET
Julien ROUTIN donne pouvoir à Brigitte BOCHATON
Hauda ARAB
Christophe GERBELOT

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Bruno STELLIAN**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité.
3. prendre acte conformément à la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 28/08/2014 des 8 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de la dernière tranche ZAC des Châtaigneraies

Madame le Maire laisse la parole à O. Gallais et B. Servat d'Imaprim pour la présentation de la 3^{ème} tranche de la ZAC de Châtaigneraies, en association avec N. Gigot

de Cristal Habitat, le bailleur social. Projection de plans suivie d'un échange avec les conseillers municipaux.

2. Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2018 (DOB)

Bruno Stellian informe les conseillers municipaux que le DOB 2018 a été présenté en commission finances le 29 janvier dernier et rappelle qu'il a été monté dans l'intérêt de la commune et des habitants. Il retrace le contexte général national et précise celui de la commune en analysant les données financières des exercices précédents, notamment celles de 2017 ; il présente les principales caractéristiques et perspectives que pourraient revêtir le Budget Primitif 2018. Le document est projeté et commenté en séance.

Charlotte Monel demande pourquoi le taux accident du travail de la commune augmente.

Bruno Stellian explique qu'un agent a été en arrêt pendant 155 jours en 2016 et que nous sommes impactés pendant plusieurs années.

Brigitte Bochaton informe les conseillers municipaux que le nombre d'habitants est en légère hausse avec 3982 habitants.

Marie-Laure Chevallier s'informe sur l'utilisation de la salle supplémentaire George Sand.

Brigitte Bochaton rappelle que cette salle est très peu louée car le règlement est strict (pas de locations pour fêtes, anniversaires...) afin de ne pas déranger les habitants.

Alain Poncet poursuit ensuite en présentant les travaux.

Brigitte Bochaton rappelle que pour être une commune vivante et dynamique, nous devons investir. Elle souligne également qu'au niveau du personnel et en comparaison avec les communes voisines, nous avons un petit effectif. Il faudra réfléchir et revoir les tarifs, les subventions accordées... pour trouver des recettes supplémentaires.

Bruno Stellian explique qu'à minima, la commune ne pourra pas passer à côté d'une hausse des impôts locaux pour continuer à assurer des services de qualité. Augmenter les impôts et les tarifs des services également permettrait de trouver un juste équilibre. Il présente ensuite les simulations d'impôts.

Antoine Fatiga lit un écrit sur la baisse des dotations et les problèmes auxquels les collectivités doivent faire face. De l'argent, il y en a, c'est sa répartition qui est à revoir.

Brigitte Bochaton rappelle que la dette des collectivités locales représente seulement 9%. Des actions sont nécessaires et la baisse des dotations ne date pas d'aujourd'hui : à tous les niveaux, ce que nous avons vécu avant est terminé. Il faut désormais faire un effort car une possibilité est offerte de voir l'avenir autrement. Il faut s'ouvrir sur les communes voisines et évoluer, être capable de trouver des solutions pour optimiser nos finances.

Alain Poncet souligne que la commission propose une augmentation de 1.2% à minima car il faut s'aligner sur l'inflation. Il était auparavant pour une hausse moindre mais se

range maintenant à l'avis de la commission. Il rappelle que les services sont très qualitatifs au vu des retours. Il n'est donc pas illégitime de demander aux habitants de participer.

Bruno Stellian explique que cette démarche est la même à Grand Chambéry. On ne pourra plus faire de gros investissements mais plutôt se focaliser sur le fonctionnement de nos équipements.

Alain Poncet regrette que la réglementation actuelle opprime les communes et les contraintes.

Par 23 voix pour et 2 contre (**Antoine Fatiga** et **Catherine Faivre**), le Conseil Municipal décide de l'augmentation des impôts locaux de 1.2% et des orientations exposées en séance.

3. Concours des maisons et balcons fleuris 2017 : attribution des prix aux lauréats

Séverine Suchère rappelle aux conseillers municipaux que le fleurissement réalisé par les habitants participe à l'embellissement du cadre de vie. Chaque année, la commune encourage et récompense les actions des habitants en faveur du fleurissement dans le cadre du concours communal des Maisons et Balcons fleuris.

Séverine Suchère ajoute que ce concours est ouvert à tous les jacobins sous réserve que le fleurissement soit visible de la rue ou de l'espace public. Les candidats doivent s'inscrire dans l'une des quatre catégories :

- 1^{ère} catégorie : maison avec cour ou jardin
- 2^{ème} catégorie : fenêtre
- 3^{ème} catégorie : balcon ou terrasse
- 4^{ème} catégorie : immeuble - parties communes de copropriété

Les inscriptions se font à l'aide du bulletin disponible en Mairie ou en téléchargement sur le site. Un jury composé d'élus et d'habitants établit un classement selon le règlement du concours après avoir observé le fleurissement courant juillet. Un prix est ensuite attribué aux 4 premiers de chaque catégorie. Chaque lauréat recevra un bon d'achat à valoir chez un commerçant spécialisé, récompensant l'effort d'embellissement ainsi réalisé. Les autres candidats seront récompensés pour leur participation et recevront un cadeau en rapport avec le fleurissement (bons d'achat ou plantes). Tous les participants sont récompensés lors d'une cérémonie de remise des prix.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour le concours 2017 sur la valeur des récompenses par catégories qui seront remises prochainement aux participants (15 participants) fin mars ou courant avril, selon le tableau ci-dessous:

PRIX CONCOURS 2017

BONS D'ACHATS	IMMEUBLE	MAISON	BALCON OU TERRASSE	FENETRE
1er	pas d'inscrit pour le concours 2017	50 €	50 €	pas d'inscrit pour le concours 2017
2e		35 €	35 €	
3e		30 €	30 €	
4e		25 €	25 €	
SOUS TOTAL BONS D'ACHATS	280 €			
CADEAUX POUR PARTICIPANTS HORS LAUREATS	15 €/participant			
NOMBRE DE PARTICIPANTS HORS LAUREATS	7			
SOUS TOTAL CADEAUX PARTICIPANTS	105,00 €			
TOTAL GENERAL	385,00 €			

Séverine Suchère rappelle que les montants n'ont pas été augmentés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les montants proposés dans le tableau ci-dessus.

**4. Rythmes scolaires : - maintien de la semaine à 4 jours ½ ou retour à 4 jours
- vote des horaires pour la rentrée 2018-2019**

Isabelle Geindre explique que le comité de pilotage (COPIL) pour les rythmes scolaires s'est réuni le 22 janvier dernier avec à l'ordre du jour la restitution des résultats du questionnaire envoyé aux familles en décembre 2017 et les horaires de la rentrée de septembre. Après un échange entre les différents participants au COPIL (B. Bochaton, I. Geindre, les 2 directeurs d'écoles, les parents délégués et les membres de la commission Vie Scolaire), et compte-tenu des résultats du questionnaire, c'est le retour à la semaine de 4 jours qui est retenu, avec la proposition d'horaires suivante : 8h30-11h45 et 13h45-16h30.

Depuis le COPIL du 22 janvier, nous avons reçu un mail co-signé par les deux directeurs d'écoles et les deux délégués des parents d'élèves proposant une alternative aux horaires précités :

- école maternelle : 8h30 / 11h45 - 13h30 / 16h15
- école élémentaire : 8h30 / 12h - 13h45 / 16h15.

Le déroulé de la validation des horaires pour la rentrée de septembre 2018 se fait ainsi :

- réunion du conseil d'école maternelle pour vote des horaires le 6 mars
- réunion du conseil d'école élémentaire pour vote des horaires le 8 mars
- vote des horaires en Conseil Municipal
- envoi à l'inspection académique du résultat des 3 instances pour validation au plus tard le 17 mars et décision définitive du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale le 27 mars 2018.

Isabelle Geindre rappelle le faible taux de retour des questionnaires (26% en maternelle et 43% en élémentaire) ; elle donne le souhait d'**Alexandre Garin** dont elle a le pouvoir, d'avoir un horaire commun pour les deux écoles.

Isabelle Geindre et **Régis Vion** sont d'accord.

Olivier Marmet ne voit pas l'intérêt de mettre seulement un quart d'heure d'écart entre les deux écoles pour les services au restaurant scolaire.

Antoine Fatiga pense que c'est un terrible gâchis : on a fait/défait/refait. Il aurait fallu revenir à l'essentiel c'est-à-dire le rythme de l'enfant et regarder le temps de l'enfant de manière globale comme préconisé par la chronobiologiste C. Leconte. Pour lui, c'est une question qui devrait être discutée au niveau national. Il pense qu'il faudrait faire commencer les enfants plus tôt et sur plus de journées et leur proposer un petit déjeuner à l'école. Il répète que l'enfant devrait être au centre des débats. C'est pourquoi, **Catherine Faivre** et lui-même s'abstiendront au vote.

Alain Poncet, qui a le pouvoir de **Mathias Leblois**, apporte des précisions sur sa position :

- Pour le retour à la semaine des 4 jours, il s'abstient. Il est convaincu que l'allongement de la durée du temps à l'école (en particulier le matin) va dans le sens de l'amélioration des apprentissages de nos enfants. Il regrette qu'un réel bilan n'ait pas été fait sur ce sujet par nos gouvernants. Mais c'est un débat complexe, et la mise en place de la précédente loi a laissé à désirer. De plus, il est obligé de constater que la semaine des 4.5 jours telle qu'elle est pensée aujourd'hui est une vraie contrainte financière et d'organisation pour notre commune, d'où son abstention.
- Pour les horaires scolaires en cas de retour à la semaine des 4 jours, il vote en faveur des horaires harmonisés pour les deux écoles, soit 8h30-11h45 et 13h45-16h30, horaires initialement acceptés par tous au dernier Copil.

Olivier Marmet suggère de s'accorder avec les communes voisines afin d'assurer une cohérence sur le territoire au niveau des horaires d'activités proposées par les associations.

Par 20 voix pour et 5 abstentions (**Catherine Faivre, Antoine Fatiga, Laurence Francart, Mathias Leblois, Olivier Marmet**), le Conseil Municipal décide le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018/2019.

Par 23 voix pour et 2 abstentions (**Catherine Faivre, Antoine Fatiga**), le Conseil Municipal décide de mettre des horaires identiques entre les deux écoles dès la rentrée 2018/2019 et suit la proposition d'horaires du COPIL : 8h30-11h45 et 13h45-16h30.

5. Signature d'une convention d'adhésion au service intérim-remplacement du Centre de Gestion

Brigitte Bochaton explique que les centres de gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim-remplacement qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local. Le Centre de Gestion de la Savoie met en œuvre cette mission facultative depuis une dizaine d'année. Par délibération du 20 décembre 2017, le conseil d'administration du Centre de Gestion a souhaité proposer aux collectivités et établissements publics affiliés une nouvelle convention qui présente une réelle souplesse.

Madame le Maire rappelle que l'adhésion à cette convention est gratuite et n'engage pas l'employeur territorial qui la signe à avoir recours à ce service. Mais, elle lui permet, en cas de besoin, d'accéder aux prestations du service. Ainsi, le remplacement peut alors s'effectuer dans des délais très brefs et en toute sécurité juridique pour la collectivité bénéficiaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer la convention d'adhésion applicable au 1^{er} janvier 2018, valable un an et renouvelable deux fois, qui précise les modalités de mise en œuvre du service intérim-remplacement du Centre de Gestion.

6. Signature d'une convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion

Brigitte Bochaton rappelle aux conseillers municipaux que notre collectivité adhère de longue date au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Savoie dans le cadre du service médical des agents.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer la convention d'adhésion qui doit être renouvelée tous les 6 ans et qui précise les modalités de mise en œuvre du service de médecine préventive du Centre de Gestion.

7. Demandes de dotation globalisée pour chacune des écoles

Isabelle Geindre commente la demande de l'école maternelle qui s'élève à 4670 € pour 84 élèves, contre 4760 € en 2017 pour 73 élèves. Pour l'école élémentaire, la demande est de 8635.10 € pour 136 élèves contre 8624.80 € en 2017 pour 151 élèves, conformément aux documents transmis aux conseillers municipaux en amont. L'école élémentaire renouvelle également sa demande de 1000 €, au titre de l'USEP, comme l'an dernier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les demandes de dotation globalisée pour chacune des écoles.

8. Vote des tarifs :

- location des salles communales
- cimetière et droits de voirie

Claire Preschoux explique que la commission vie associative et culturelle s'est réunie le 1^{er} décembre 2017 et le 06 février 2018, pour discuter des tarifs communaux 2018. Après une étude comparative des tarifs de location de salles dans les communes environnantes, la commission propose une augmentation de 2.4% pour les tarifs 2018 et l'instauration d'un forfait de participation aux fluides hiver de 200€ et été de 100€.

Olivier Marmet demande si le ménage est compris dans le forfait.

Claire Preschoux précise qu'un état des lieux est fait à l'entrée et à la sortie, les locaux doivent être rendus propres..

Brigitte Bochaton signale que les associations communales bénéficient de la gratuité des salles, le ménage est fait et gratuit et qu'elles ont également des subventions.

Claire Preschoux ajoute qu'une étude comparative a été réalisée avec les communes voisines et la commune se situe dans la moyenne. Une étude des demandes de location au cas par cas pour les Jacobins est faite en complément.

Par 23 voix pour et 2 contre (**Catherine Faivre, Antoine Fatiga**), le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de location des salles communales de 2.4% et d'instaurer un forfait hiver (200€) et un forfait été (100€) correspondant à 1.2% d'inflation et 1.2% d'augmentation des impôts locaux.

Claire Preschoux détaille les « tarifs cimetière » : après étude comparative, la commission propose une augmentation de 10% pour les tarifs des concessions et leur renouvellement car la commune est bien inférieure aux tarifs des communes de même strate. Pour les autres tarifs, la commission propose une augmentation de 2.4%.

Claire Preschoux explique pour les droits de voirie que le tarif actuel pour la vente ambulante est à 7€ par emplacement et par jour depuis 9 ans. Au vu des tarifs des communes environnantes, la commission décide de ne pas augmenter cette année pour rester compétitive.

Par 23 voix pour et 2 contre (**Catherine Faivre, Antoine Fatiga**), le Conseil Municipal décide :

- concernant le cimetière, d'augmenter les tarifs de 10% pour les concessions et leur renouvellement et de 2.4% pour les autres tarifs
- concernant les droits de voirie, de maintenir le tarif actuel pour la vente ambulante à 7€ par emplacement et par jour.

Claire Preschoux explique que les tarifs des photocopies n'ont pas été réévalués depuis de nombreuses années et sont donc bien inférieurs à ceux pratiqués par les autres

communes et surtout, sont inférieurs au prix de revient. La commission propose de les réévaluer :

- A4 noir et blanc : de 0.05 à 0.10 cts
- A4 couleur : de 0.10 à 0.20 cts
- A3 noir et blanc : de 0.10 à 0.20 cts
- A3 couleur : de 0.20 à 0.40 cts

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs des photocopies selon les propositions ci-dessus.

9. Présentation des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la communauté d'agglomération de Chambéry métropole au cours des exercices 2009 à 2015

Bruno Stellian rappelle que la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la communauté d'agglomération de Chambéry métropole au cours des exercices 2009 à 2015. Lors de sa séance du 1er septembre 2017, la Chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au Président de la communauté d'agglomération de Chambéry métropole pour être communiquées à son assemblée délibérante.

Le rapport, préalablement transmis aux conseillers municipaux en amont, est présenté en séance en application de l'article L 243-8 du code des juridictions financières.

10. Questions diverses

Après un tour de table, Brigitte Bochaton lève la séance.